



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 178 – JANVIER 2020
Recueil publié le 4 janvier 2020

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 178 – JANVIER 2020
Recueil publié le 4 janvier 2020

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE EST DONNE A BERNON Catherine Inspectrice des Finances publiques, GYPTEAU Marie-Claude Inspectrice des Finances publiques, VALAIS Arnaud Inspecteur des Finances publiques



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie d'Yon-Vendée ;

Vu le code de commerce et notamment son article L622-24 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à

Nom et prénom des agents	Grade
BERNON Catherine	Inspectrice des Finances publiques
GYPTEAU Marie-Claude	Inspectrice des Finances publiques
VALAIS Arnaud	Inspecteur des Finances publiques

adjoint.e.s au comptable chargé de la trésorerie d'Yon-Vendée, à l'effet :

- de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice ;
- de signer tous actes d'administration et de gestion du service ;
- de le représenter en toutes circonstances.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à

Nom et prénom des agents	Grade
RABAUD Nadine	Contrôleuse principale des Finances Publiques
THIBAudeau Valérie	Contrôleuse principale des Finances Publiques

à l'effet :

- de signer les virements de gros montants et/ou urgents, les virements internationaux, les chèques sur le Trésor ainsi que le représenter auprès de la Banque de France ;
- de le représenter pour toute opération auprès de La Poste ;

f) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

Article 3 - Délégation de signature est donnée à

Nom et prénom des agents	Grade
MAISONNIER Marie-Françoise	Contrôleuse principale des Finances Publiques
SAVIO Carole	Contrôleuse principale des Finances Publiques

à l'effet :

g) de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

h) de signer les délais de paiements d'un montant inférieurs à 1 500€ et /ou d'une durée inférieur à 8 mois.

i) de recevoir toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs des divers services dont la gestion lui est confiée ;

j) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration concernant exclusivement la recette publique locale ;

Article 4 - Délégation de signature est donnée à

Nom et prénom des agents	Grade
DEGUIL Laurent	Contrôleur principal des Finances Publiques
HUBRECHT Alain	Contrôleur principal des Finances Publiques

à l'effet :

k) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

l) de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

m) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration concernant exclusivement la dépense publique locales ;

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À la Roche sur Yon, le 01/01/2021

Le comptable public,

Vincent LARRIEU

